

# L'accès aux études de santé

à partir de Parcoursup, via PASS et LAS

Année universitaire 2023-24



# Accès en 2<sup>e</sup> année des études de santé



Les filières de santé :  
MMOP+K+I

MÉDECINE  
MAÏEUTIQUE  
ODONTOLOGIE  
PHARMACIE

KINÉSITHÉRAPIE

IFSI (Instituts de Formation  
en Soins Infirmiers)



Parcours Spécifique accès Santé



MMOP + K + I



Licence avec Accès Santé



MMOP

(+K uniquement pour les anciens PASS ayant  
effectué une candidature)

Parcours antérieurs



Candidature



Candidature sur conditions

Après 1, 2 ou 3 années de licence,  
candidature à une ou plusieurs filières,  
maximum 2 candidatures.

Procédure d'admission à MMOP KI



# Accès aux études de santé à partir de Parcoursup, via PASS et LAS1 : organisation pédagogique



49 ECTS du domaine de Santé  
= MAJEURE SANTÉ

+1 ECTS Anglais

10 ECTS = MINEURE  
DISCIPLINAIRE

*Ces options (choisies dans Parcoursup = sous-voeux) permettent, en cas de non admission à MMOP mais de validation de l'année de PASS (60 ECTS), une poursuite d'étude dans les LAS2 correspondantes*



UNIVERSITÉ DE  
MONTPELLIER



48 ECTS du domaine de la licence  
= MAJEURE DISCIPLINAIRE

12 ECTS du domaine de Santé  
= MINEURE SANTÉ

*Font partie des conditions pour accéder à la procédure d'admission*



UNIVERSITÉ  
PERPIGNAN  
VIA  
DOMITIA



*Certaines LAS1 ont une maquette de type « 60 ECTS de majeure disciplinaire + 12 ECTS de mineure santé » : STAPS (UM), Droit et Psychologie (Unîmes)*

*En LAS2 et LAS3, les maquettes pédagogiques sont toutes du type « 60+12 »*



# Accès aux études de santé à partir de Parcoursup, via PASS et LAS1 : les étapes



**INSCRIPTION** en PASS ou LAS1

Examens semestre 1

**CANDIDATURE** à une ou plusieurs filières

Examens semestre 2

**CONDITIONS** : Validation de l'année (60 ECTS) à la première session DONT 12 ECTS du domaine de santé\*  
→ **recevabilité** de la candidature

**PROCÉDURE D'ADMISSION**

**Admis** en MMOP (KI) ✓

**Non admis** en MMOP (KI)



Deuxième candidature : après acquisition d'au moins 120 ECTS donc en LAS2 (120 ECTS) ou LAS3 (180 ECTS)



Deux étapes :

**PREMIER GROUPE D'ÉPREUVES :**

- les notes **de la majeure santé** pour les PASS
- Les notes **du premier semestre** pour les LAS

→ Classement : accès direct (0% à 50% des places en MMOP)

**DEUXIÈME GROUPE D'ÉPREUVES : oral**

note de l'écrit 80%, note de l'oral 20% → nouveau classement

→ Les places restantes (50% à 100%)

*\*Kinésithérapie et IFSI : pas d'obligation des 12 ECTS santé en PASS, une seule étape (pas d'oral)*



# Le processus d'accès aux études de santé : les étapes

## Les principes et les spécificités selon le parcours

**! DEUX CANDIDATURES MAX POSSIBLES**



Que les conditions à la procédure d'admission soient remplies ou pas

INSCRIPTION = 1 candidature utilisée →

### **PAS DE REDOUBLEMENT POSSIBLE**

Si année non validée : réorientation via Parcoursup vers une L1 (pas en LAS1)

INSCRIPTION = candidature **non** obligatoire  
Si candidature déposée et si conditions remplies  
= 1 candidature utilisée

Si candidature déposée et conditions non remplies  
= candidature non décomptée

Si année non validée :

- Redoublement en L1 classique pas en LAS1
- réorientation via Parcoursup en L1 pas en LAS1





# Le processus d'accès aux études de santé : les étapes

## Les principes et les spécificités selon le parcours

Si Non admis en MMOP (KI)  
mais année PASS ou LAS1 validée

### Pour PASS et LAS1

Si année validée (60 ECTS) (session 1 ou 2) → **passage en LAS2**  
en poursuite d'étude de LAS1 ou de l'option PASS

**2<sup>e</sup> candidature** (ou 1<sup>ère</sup> candidature si elle n'a pas été déposée en LAS1)

En LAS2 (120 ECTS acquis) ou en LAS3 (180 ECTS acquis)  
même conditions de candidature à MMOP(K) qu'en LAS1:

- validation de l'année en session initiale (session 1), classement sur notes du semestre 1 (session initiale)
- 12 ECTS santé : on conserve ceux acquis en LAS1 ou en PASS
  - si acquis complètement : pas de mineure santé à passer en LAS2
  - si acquis partiellement : on complète alors les 12 ECTS en LAS2





# Le processus d'accès aux études de santé : les étapes

## Les principes et les spécificités selon le parcours

Si année PASS ou LAS1 NON validée



Réorientations et redoublements

la réorientation est un changement de licence (de droit vers psychologie, ou de PASS vers une L1 par exemple) via parcoursup

- les étudiants de PASS en situation de réorientation en L1
- les étudiants de LAS1 en situation de redoublement ou de réorientation en L1
- n'ont pas le droit de s'inscrire en LAS1 : ils doivent s'inscrire dans une licence socle/classique
- n'ont pas le droit de candidater à MMOP en L1 : ils pourront le faire en LAS2 (ou LAS3)
- n'ont pas le droit de suivre ni de passer les examens de mineures santé en L1 : ils pourront le faire en LAS2

les étudiants de LAS1 en redoublement ou en réorientation n'ont pas utilisé de 1<sup>ère</sup> candidature (candidature non recevable donc non décomptée) → en LAS2 ce sera donc leur 1<sup>ère</sup> candidature et, éventuellement, leur 2<sup>ème</sup> en LAS3

les étudiants de PASS, quelle que soit la réussite de l'année, ont utilisé une candidature. en LAS2, ce sera toujours leur deuxième





UNIVERSITÉ DE  
MONTPELLIER

# Les parcours possibles

Après une PASS ou une LAS1





# L'accès aux études de santé - Les parcours possibles



PASS

Utilisation d'une candidature dès l'inscription

Conditions d'admissibilité : 60 ECTS en session initiale, dont 12 ECTS de Santé

Candidature toujours décomptée



CONDITIONS REMPLIES

JURY D'ADMISSION

(1<sup>er</sup> +/-2<sup>e</sup> groupe d'épreuves)

Admis en 2<sup>e</sup> année  
MMOP

Non admis en 2<sup>e</sup>  
année MMOP

CONDITIONS NON REMPLIES

60 ECTS acquis  
en session de seconde chance

Passage en LAS2

60 ECTS non acquis

PAS de redoublement en PASS (pas de dérogation)

Réorientation via  
Parcoursup (L1)

PAS de possibilité en L1 de passer les UE de santé ni de  
candidater à MMOPK

**2<sup>e</sup> candidature possible** en LAS 2 ou LAS 3  
complétion des UE de mineure santé manquantes en LAS2



# L'accès aux études de santé - Les parcours possibles



LAS

Si candidature déposée

Utilisation d'une candidature uniquement si candidature déposée et si conditions remplies

Conditions d'admissibilité : 60 ECTS en première session,  
dont 12 ECTS des « mineures santé »



## CONDITIONS REMPLIES

Candidature  
décomptée

Admis en 2<sup>e</sup> année  
MMOP

Non admis en 2<sup>e</sup>  
année MMOP

Passage en LAS2

2<sup>e</sup> candidature en  
LAS 2 (120 ECTS acquis)  
ou LAS 3 (180 ECTS)

## CONDITIONS NON REMPLIES

Candidature  
NON  
décomptée

60 ECTS acquis  
en session de seconde chance

60 ECTS non acquis

Passage en LAS2

Redoublement en L1  
(pas en LAS1)

Reorientation  
via Parcoursup  
L1, (pas en LAS1)

PAS de possibilité en L1 de passer les UE de mineures santé manquantes  
ni de candidater à MMOP

1<sup>ère</sup> candidature en LAS2 et éventuellement 2<sup>e</sup> candidature en LAS 3  
complétion des UE de mineure santé manquantes en LAS2

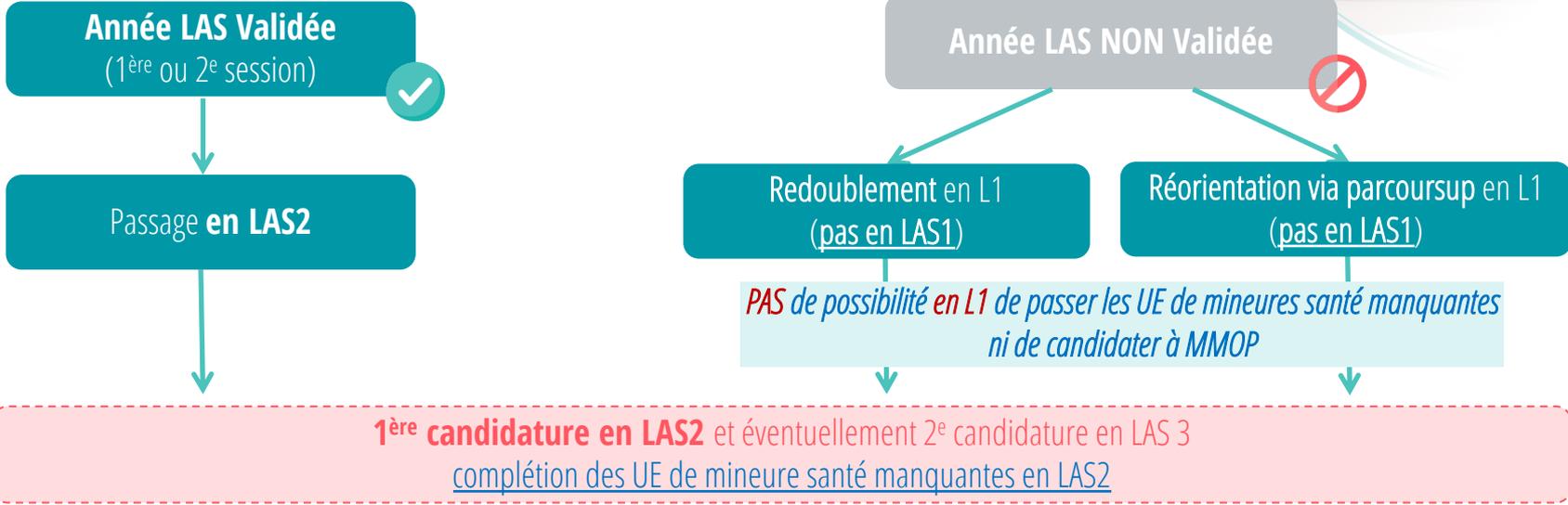


# L'accès aux études de santé - Les parcours possibles



**PAS** LAS si candidature **NON** déposée

*candidature NON décomptée*





# Accès à Kinésithérapie

Institut de Masso-Kinésithérapie de Montpellier (IFMK)

2 voies d'accès à partir de Parcoursup :



**PASS**

- Spécificités par rapport à MMOP :
- Pas d'obligation de valider 12 ECTS du domaine de santé
- **Un seul groupe d'épreuve** d'admission (pas d'oraux)
- **2<sup>e</sup> candidature kiné possible** en LAS2 si première candidature en PASS



**Licences avec Option Kiné (UM)**

- Différent d'une LAS : **ne permet pas d'accéder à MMOP**
- STAPS
- PCSI ou SVSE (Fac des Sciences)



Nombre de places kiné en 2022-2023 *(détails voir site de l'IFMK)*

PASS = 45 places

LAS 2 (anciens PASS) : 10 places

L1 et L2 option kiné = 40 places (25+15)



# Accès aux IFSI (Instituts de Formation aux Soins Infirmiers)

Les 13 IFSI d'Occitanie est proposent au total 80 places aux étudiants de PASS

- entrée en 2<sup>e</sup> année d'IFSI
- parcours aménagé (rattrapage formations pratiques de première année)



PASS

- Spécificités par rapport à MMOP :
  - Pas d'obligation de valider 12 ECTS du domaine de santé
  - **Un seul groupe d'épreuve** d'admission (pas d'oraux)
- **ATTENTION : PAS de 2<sup>e</sup> candidature possible** en LAS2

Places proposées aux étudiants de PASS à la rentrée 2023, en deuxième année des différents IFSI (Instituts de Formation en Soins Infirmiers) d'Occitanie Est

IFSI	LIEU	Capacités d'accueil
IFSI d'Ales C.H. d'ALEX	ALES	4
IFSI de Bagnols sur Cèze C.H. de Bagnols sur Cèze	BAGNOLS	4
IFSI Marie-Françoise Collière CH de BEZIERS	BEZIERS	5
IFSI de Carcassonne CH Carcassonne	CARCASSONNE	2
IFSI de Mende C.H. de Mende	MENDE	2
IFSI de Castelnaud Le Lez(C.R.I.P.)	MONTPELLIER	0
IFSI AEHO FHP de la Maison de l'Hospitalisation Privée de Castelnaud Le Lez	MONTPELLIER	20
IFSI IFMS de Montpellier C.H.U. de Montpellier	MONTPELLIER	8
IFSI de Narbonne C.H. Narbonne	NARBONNE	5
IFSI IFMS de Nîmes C.H.U. de NIMES	NIMES	10
IFSI Nîmes(Croix Rouge Française)	NIMES	10
IFSI IMFSI C.H. de PERPIGNAN	PERPIGNAN	5
IFSI Hôpitaux du Bassin de Thau SETE	SETE	5
<b>Total</b>		<b>80</b>



# Parcoursup et PASS



2 vœux pour PASS : **PASS Montpellier** et/ou **PASS Nîmes**

11 Sous-vœux (par site) : choix **dans Parcoursup** des options PASS

1800 places : 1350 à Montpellier, 450 à Nîmes

**EDS de terminale majoritairement pris en compte : 2 parmi SVT / Physique-Chimie / Mathématiques**

les sous-vœux PASS, même si tous cochés, ne comptent qu'une fois

une fois pris en PASS à Montpellier ou à Nîmes, il n'y a pas de changement de site possible en cours de PASS

si admis en médecine ou maïeutique,  
il faut choisir, selon son classement, le site de Montpellier ou de Nîmes (indépendamment du site PASS)



*Voir présentations spécifiques sur les sites des LAS*



# Parcoursup et PASS

## Les sous-vœux et poursuite d'étude en LAS2



Ils correspondent aux licences LAS2 dans lesquelles les étudiants de PASS ayant validé leur année mais non admis en MMOPKI pourront, s'ils le souhaitent, **poursuivre leurs études**, et éventuellement exprimer leur 2<sup>e</sup> candidature.

Cette poursuite dans la LAS2 correspondant à son option de PASS est un droit pour l'étudiant.

Attention, **la localisation géographique peut varier pour une LAS2 donnée**

Option PASS Parcoursup (Universités de poursuite en LAS2)	PASS Montpellier (sites ADV et Flahault)	PASS Nîmes (site Nîmes)	Total
PASS Psychologie (UPV ou UNîmes)	150	50	200
PASS Droit (UM, UPVD, ou UNîmes)	255	85	340
PASS Économie (UM)	90	30	120
PASS Électronique, Énergie électrique, Automatique (UM)	56	19	750
PASS Mécanique (UM)	56	19	
PASS Physique (UM)	116	38	
PASS Physique-Chimie (UM ou UPVD)	56	19	
PASS Chimie (UM ou UPVD)	274	92	
PASS SV.T (UPVD ou UNîmes)	128	42	170
PASS MIASHS (UPV)	112	38	150
PASS Math (UPVD)	38	12	50
<b>TOTAL</b>	<b>1350</b>	<b>450</b>	<b>1800</b>



# PASS : les mineures disciplinaires (S2)

Correspondent à 11 sous-vœux dans Parcoursup

Pour poursuite d'étude LAS2 si PASS validée et non admis en MMOPKI



A chaque option de PASS correspond un enseignement en PASS : la mineure disciplinaire

Pour les options **EEA**, **chimie**, **mécanique**, **physique-chimie** et **physique**, la mineure disciplinaire est la même et comporte des enseignements généraux de physique et de mathématiques bases nécessaires pour les futures LAS2



## Université de Montpellier

- Chimie
- Mécanique
- Physique-Chimie
- Physique
- Électronique, Énergie électrique, Automatique (EEA)
- Économie
- Droit



## Université Paul Valéry

- Psychologie
- Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales (MIASHS)



## Université de Nîmes

- Sciences de la Vie
- Droit
- Psychologie



## Université de Perpignan

- Sciences de la vie
- Droit (Perpignan, Narbonne)
- Économie-Gestion
- Mathématiques
- Physique-Chimie
- Chimie



PASS ou LAS ?





# Organisation des enseignements et évaluation



3 sites d'enseignements

Faculté de Médecine à Montpellier (ADV)

Faculté de Pharmacie à Montpellier (Flahault)

Faculté de Médecine à Nîmes (Nîmes)



*Médecine - ADV*

Les enseignements sont **identiques**

Cours magistraux dispensés sur un site et vidéo transmis en direct vers les deux autres sites

Enregistrement des cours mis à disposition

ED et tutorats identiques



*Pharmacie - Flahault*

Examens sur **sites**

Médecine (ADV) – env. 900 étudiants

Pharmacie (Flahault) – env. 450 étudiants

Médecine (Nîmes) – env. 450 étudiants



*Médecine - Nîmes*





# PASS : le programme semestre 1

La majeure santé



UE	Libellé	Volume Horaire (CM)	Volume Horaire (ED)
UE 1	<b>Chimie-Biochimie</b>	32	18
UE 2	<b>Génome-Génétique</b>	13	8
UE 3	<b>Cellules et tissus</b>	34	22
UE 4a*	<b>Physiologie humaine générale</b>	32	8
UE 5a*	<b>Sciences Humaines et Sociales</b> Les institutions de santé – Socio-histoire de la santé	44	4
UE 6a*	<b>Médicaments et autres produits de santé</b> Cycle de vie du médicament et du dispositif médical	20	4
UE 10	<b>Anglais (non domaine de santé)</b>	4	0

\* Physiologie, SHS et MAPS sont en 2 parties, une UE au S1, une au S2

programme de 2021-2022



# PASS : le programme semestre 2

La majeure santé



UE	Libellé	Volume Horaire (CM)	Volume Horaire (ED)
UE 4b	<b>Physiologie humaine</b> <b>Adaptations physiologiques</b>	16	4
UE 5b	<b>Sciences Humaines et Sociales</b> Le vivant et les normes	16	4
UE 6b	<b>Médicaments et autres produits de santé</b> Bases chimiques en santé	7	8
UE 7	<b>Physique et biophysique</b>	35	28
UE 8	<b>Bio-statistiques et épidémiologique</b>	14	6
UE 9	<b>Massif cranio-facial : structures et fonctions</b>	21	0
UE 11	<b>Module préparatoire au second groupe d'épreuve</b>	8	0
UE 12	<b>Découverte des métiers de santé</b>	4	0

*programme de 2021-2022*



# PASS : les mineures disciplinaires (S2)



Options Parcoursup (Universités) et poursuite en LAS2	Mineure Disciplinaire	Enseignement des mineures disciplinaires suivis en PASS
Droit (UM, Unîmes, UPVD)	Droit	UE Introduction au Droit Privé UE Introduction au Droit Public UE Introduction historique au Droit
Economie (UM, UPVD – éco-gestion)	Économie	Microéconomie Macroéconomie Problèmes économiques contemporains
Psychologie (UPV, UNîmes)	Psychologie	Psychologie
Mathématiques (UPVD)	Mathématiques	Analyse Algèbre Linéaire
MIASHS (UPV)	MIASHS	Introduction à la programmation : Python Analyse Mathématique
Electronique, Electrotechnique et Automatique (UM) Mécanique (UM) Physique (UM) Physique-Chimie (UM, UPVD) Chimie (UM, UPVD)	PCSI	Outils mathématiques pour les sciences Physiques avancée pour la réorientation
Sciences de la Vie et de la Terre (UPVD, Unîmes)	SV.T	Outils mathématiques pour les sciences
		Sciences de l'environnement
		Ouverture en Sciences de la Vie



# LAS : la mineure santé

48 ECTS (ou 60) de la majeure

+ 12 ECTS du domaine santé = la mineure santé



en 2023-2024 il y aura une mineure santé unique, quelle que soit la LAS

le contenu exact de cette mineure n'est pas déterminé à ce jour

elle devrait comporter plusieurs UE parmi :

- physiologie humaine
- Sciences Humaines et Sociales
- Médicaments et produits de santé
- Biologie Cellulaire
- Biochimie

les étudiants de LAS bénéficient par ailleurs, comme les étudiants de PASS

- d'informations sur les **métiers de la santé** (en distanciel)
- d'une formation à l'épreuve des **oraux** dans le cadre de l'admission à MMOP (cours magistraux, ED et tutorat)



# LAS 1 : les formations du dispositif LAS



Universités	LAS	Capacités Parcoursup (en 2022-2023)
Université de Montpellier	Droit	30
	Économie	30
	Science de la Vie, Santé, Environnement (SVSE) MMOP (hors kiné)	110
	Physique, Chimie, Sciences de l'Ingénieur (PCSI) MMOP (hors kiné)	80
	STAPS option MMOP (hors kiné)*	10
Université Paul Valéry	Psychologie	90
	Mathématique et informatique appliquées aux SHS (MIASHS)	30
Université de Nîmes	Droit*	40
	Psychologie*	30
	Science de la Vie – Bio. Environnement	30
Université de Perpignan	Droit site Perpignan	20
	Droit site Narbonne	20
	Mathématiques	10
	Portail Darwin : Sciences de la vie et de la terre	30
	STAPS MMOP (hors kiné)	10
	Économie Gestion	10
CUFR Mayotte	Sciences de la vie et de la terre	16

\* maquette pédagogique 60 +12



# PASS – LAS 2023-24

Capacité d'accueil en MMOPKI : nombre de places en 2<sup>e</sup> année des formations en septembre 2024

Filière	Nombre de places
Médecine	400
Maïeutique	75
Odontologie	69
Pharmacie	206

*vote du conseil d'administration de l'Université de Montpellier, 26 septembre 2022*

Filière	Nombre de places en 2023 <i>places en 2024 non encore déterminées</i>
Kinésithérapie Mtp	45 places en PASS
IFSI	80 places réparties dans les 13 IFSI d'Occitanie est

## *répartition réglementaire*

PASS : max 50% des places  
LAS 1-2-3 : max 50%  
LAS 2-3 : min 30%  
Passerelles : min 5%





# Focus vaccinations

vaccinations obligatoires (loi) *dès le début de la deuxième année des études de santé* : anticiper

DTP (Diphtérie, Tétanos, Polyo)

IDR ou tubertest récent

Hépatite B (avec sérologie d'immunisation : schéma vaccinal de 7 mois : anticiper ++)

covid19

vaccinations recommandées

coqueluche, ROR, méningite C, varicelle, grippe saisonnière

vérifier et/ou se faire vacciner le plus tôt possible par son médecin traitant (++) ou un autre médecin





# PASS ou LAS ? que choisir ?

L'accès aux études de santé est difficile

Le nombre de places en 2<sup>e</sup> année est limité.

Choisir en fonction de ses projets

principaux et secondaires, et de ses points forts au lycée.  
Réfléchir aux **alternatives** de formation si vous n'êtes pas admis en MMOPKI.



**Majeure santé à 80% Scientifique + Mineure disciplinaire selon option Parcoursup**

Niveau scientifique élevé, densité de travail ++

Excellent niveau requis au lycée dans les matières scientifiques

Pas de redoublement : poursuite d'étude en LAS 2 (importance++ de l'option Parcoursup)

L'an dernier, 85% des reçus MMOPK de PASS avaient mention B ou TB au bac



**Majeure selon le choix de mention de licence + Mineure santé 20% scientifique au S1**

Cumul Majeure + Mineure santé difficile selon les mentions

Choix de candidater ou pas en LAS 1, parcours plus progressif





# PASS ou LAS ? derniers conseils



## 1 – Ne pas limiter sa réflexion

Aux parcours à suivre pour accéder aux études de santé

Penser aux métiers de santé en eux-mêmes :

- Se renseigner sur ceux-ci
- Se poser la question : suis-je fait.e pour ce métier ?



## 2 – Réfléchir aux alternatives

...et à la suite si non admis en MMOPKI

